



Centre d'analyse des opérations
et déclarations financières
du Canada

Financial Transactions and
Reports Analysis Centre
of Canada

CANAFE

**Manuel d'instructions sur l'approche axée sur les risques
Entreprises de services monétaires (ESM)**

1^{er} septembre 2015

Canada

Introduction

CANAFE a élaboré le présent manuel d'instructions pour vous aider dans le cadre de votre approche axée sur les risques (AAR). Il est structuré de manière à faciliter la détermination des risques selon les éléments suivants : produits, services et modes de prestation; clients et relations d'affaires; emplacements géographiques; autres facteurs pertinents. Il vous aidera également à mettre en œuvre des mesures d'atténuation efficaces et à surveiller les risques que présentent le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes auxquels vous pourriez être exposés dans le cadre de vos activités et de vos relations d'affaires.

Pour obtenir des informations plus détaillées sur la mise en œuvre d'une évaluation des risques, veuillez consulter le [Guide de l'approche axée sur les risques pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes](#) et la [Ligne directrice 4 : Mise en œuvre d'un programme de conformité](#).

À qui le présent document est-il destiné?

Le présent document est destiné aux entreprises de petite taille du secteur des entreprises de services monétaires (ESM). Une ESM s'entend d'une personne ou d'une entité qui exerce l'une ou l'autre des activités suivantes :

- opérations de change;
- remise ou transfert de fonds par tout moyen ou par l'intermédiaire d'une personne, d'une entité ou d'un réseau de virements électroniques de fonds;
- émission ou rachat de mandats, de chèques de voyage ou d'autres titres négociables semblables (ce qui ne comprend pas l'encaissement d'un chèque libellé au nom d'une personne ou d'une entité en particulier).

De quelle façon devriez-vous évaluer vos risques?

Dans le cadre de votre évaluation des risques, vous devez déterminer les domaines de votre entreprise qui sont susceptibles d'être utilisés par les criminels pour mener à bien leurs activités de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme (BA/FT).

Par conséquent, vous devez évaluer les risques liés à l'ensemble des services et des activités de votre entreprise. En particulier, vous devez tenir compte dans votre évaluation des quatre domaines suivants :

- produits, services et modes de prestation;
- aspects géographiques;
- clients et relations d'affaires;
- autres facteurs pertinents.

Pour ce faire, vous devez prendre en considération les types de clients avec qui vous faites affaire, les produits et les services que vous offrez, le mode que vous avez adopté pour offrir vos produits et vos services et les emplacements de votre entreprise.

Si vous découvrez des situations qui représentent un risque élevé quant aux activités de BA/FT, vous devez contrôler ce risque en adoptant des mesures pour l'atténuer, notamment en effectuant un contrôle continu renforcé et en tenant à jour l'information sur les clients. Ces éléments seront expliqués en détail plus loin dans le présent document.

Cycle d'une approche axée sur les risques

Le cycle suivant représente les principales étapes de votre approche axée sur les risques :

1. détermination des risques inhérents à votre entreprise;
2. création de mesures d'atténuation des risques et de contrôles clés;
3. mise en œuvre de votre approche axée sur les risques;
4. examen de votre approche axée sur les risques.

Détermination de risques inhérents à votre entreprise

Produits, services et mode de prestation
Produits, services et modes de prestation offerts pouvant poser des risques plus élevés de BA/FT.

Géographie
Emplacements et activités de votre entreprise par rapport à certains repères, populations ou événements.

Autres facteurs pertinents
D'autres facteurs pertinents relativement à votre entreprise.

Clients et relations d'affaires

La nature et le type des relations d'affaires que vos clients entretiennent avec vous en ce qui touche :
1-les produits, services et modes de prestation qu'ils utilisent;
2-les caractéristiques géographiques qui se rattachent à eux;
3-les caractéristiques et modèles des activités qu'ils mènent.

Examen de votre approche axée sur les risques

Votre approche axée sur les risques doit aussi comprendre un examen périodique (au moins tous les deux ans) afin d'évaluer l'efficacité de votre programme de conformité.

Cette façon de faire vous permettra de vérifier si vous avez besoin de modifier les politiques et les procédures en vigueur ou si vous devez en mettre de nouvelles en œuvre.

Une approche axée sur les risques n'est pas un exercice statique. Les risques cernés changeront ou évolueront au fil des années à mesure que vous offrirez de nouveaux produits ou que de nouvelles menaces pèseront sur votre environnement.



Création des mesures d'atténuation des risques et des contrôles clés

L'atténuation des risques vise la mise en œuvre de contrôles afin de limiter les risques de BA/FT que vous avez cernés lors de votre évaluation des risques.

Lorsque votre évaluation des risques révèle un risque élevé de BA/FT, vous devrez élaborer, documenter et appliquer des stratégies d'atténuation pour les situations et les clients présentant un risque élevé.

Mise en œuvre de votre approche axée sur les risques

Une fois l'évaluation des risques terminée, vous devez appliquer votre approche axée sur les risques dans le cadre de vos activités quotidiennes.

Fait important, vous devez communiquer les politiques et procédures à tous vos employés qui traitent avec les clients et vous assurer qu'ils les comprennent bien et qu'ils les respectent.

Pour favoriser une évaluation efficace des risques inhérents, vous pouvez répartir votre évaluation en deux volets :

1. **Évaluation des risques liés à l'entreprise** : vos produits, services et modes de prestation, les emplacements géographiques où vous exercez vos activités ainsi que d'autres facteurs pertinents.
2. **Évaluation des risques liés aux relations d'affaires** : les produits et services que vos clients utilisent, les emplacements géographiques où ils exploitent leur entreprise ou font des affaires ainsi que leurs activités, modes d'opération, etc.

Il importe de noter qu'il n'existe aucune méthode réglementée pour évaluer les risques. Les prochaines parties présentent le processus d'évaluation que propose CANAFE qui devra être adapté à votre situation commerciale particulière. Bien qu'elles soient présentées séparément, les parties 1 et 2 peuvent être réalisées simultanément. Vous pouvez également créer votre propre processus d'évaluation.

1— Évaluation des risques liés à l'entreprise

Produits, services et mode de prestation

Commencez votre évaluation des risques en adoptant un point de vue global de votre entreprise. À titre d'ESM, vous devez évaluer tous vos produits, services et modes de prestation afin de déterminer s'ils présentent un risque élevé de BA/FT, ce qui peut comprendre, entre autres,

- les opérations de change;
- les virements électroniques de fonds;
- l'émission et le rachat de mandats;
- les services pour lesquels les opérations peuvent être réalisées à distance (par Internet, par la poste ou par téléphone).

Vous pouvez envisager de prendre les mesures suivantes :

- Évaluez les produits et services selon le type de clients ciblé (p. ex. entreprises, particuliers, vente de gros, vente au détail, etc.).
- Demandez-vous si les produits et les services que vous offrez permettent à vos clients d'effectuer des opérations à risque élevé? Par exemple, vos clients peuvent-ils virer des fonds pour le compte d'un tiers?
- À quel mode de prestations avez-vous recours pour offrir votre produit? Vos clients doivent-ils se rendre sur place pour acheter un produit ou un service ou peuvent-ils effectuer une opération par téléphone, télécopieur ou Internet?

Voici des exemples de produits, services et modes de prestation qui peuvent présenter un risque élevé :

- les virements électroniques de fonds (télévirements) peuvent représenter un risque plus élevé, car ils facilitent le mouvement et la conversion rapides des biens qui entrent dans le système financier, qui transitent par celui-ci ou qui en sortent;
- les produits offerts par l'entremise de mandataires — lorsqu'un tiers vérifie l'identité de clients pour vous, cela peut présenter un risque plus élevé, car il ne respecte peut-être pas comme il se doit les politiques et les procédures établies;
- l'offre de produits et services par d'autres moyens qu'en personne (téléphone, télécopieur, Internet) — ces modes de prestation peuvent poser un risque plus élevé, car il peut être plus difficile de vérifier l'identité du client.
- votre entreprise peut offrir des produits et services axés sur de nouvelles technologies, par exemple les portefeuilles électroniques, les services de paiement mobiles ou les monnaies virtuelles, ce qui peut représenter un risque plus élevé, car elles permettent de transmettre des fonds plus rapidement ou dans l'anonymat.

Pour obtenir des exemples sur la façon d'évaluer les risques liés à vos produits, services et modes de prestation, voir le [Guide de l'AAR](#) et la [Ligne directrice 4, Annexe 1: Produits, services, modes de prestation et emplacements géographiques](#).

Aspects géographiques

Déterminez si l'emplacement de votre bureau ou les pays où vous envoyez des fonds ou de qui vous en recevez représentent un risque élevé en ce qui a trait aux activités de BA/FT.

Lorsque vous évaluez les risques liés aux aspects géographiques, vous devez déterminer si les emplacements géographiques où vous exploitez votre entreprise ou vous menez vos activités peuvent poser un risque élevé de BA/FT. Selon votre entreprise ou vos activités, cela peut vouloir dire votre milieu environnant, votre région (rurale ou urbaine), votre province ou territoire, plusieurs municipalités au Canada (à l'échelle nationale) ou d'autres pays.

Voici certains exemples d'éléments géographiques dont vous devez tenir compte dans votre évaluation :

- Des quartiers aux prises avec une forte criminalité, car ils peuvent présenter des risques de BA/FT additionnels.
- Une région rurale où vous connaissez les clients peut présenter un risque moins élevé qu'une région urbaine où l'arrivée de nouveaux clients et l'anonymat sont plus probables. Cependant, si vous êtes au courant que le crime organisé est présent dans votre région rurale, il est évident que cela poserait un risque plus élevé.
- Votre entreprise est-elle située près d'un poste frontalier? Le fait d'être près d'un poste frontalier peut accroître le risque, car votre entreprise peut être le premier point d'entrée dans le système financier canadien.
- Si vous virez des fonds vers un pays faisant l'objet de sanctions, d'embargos ou d'autres mesures, vous devez considérer ce virement comme un risque élevé. Par exemple, les Nations Unies publient à l'occasion des avis à ce sujet concernant certains pays. Veuillez consulter les sites Web suivants :
 - [Avis de CANAFE](#);
 - [Juridictions à haut risque et non coopératives - Groupe d'action financière](#);
 - [Sanctions économiques canadiennes](#).

Pour obtenir d'autres exemples sur la façon d'évaluer les risques liés aux emplacements géographiques, voir le [Guide de l'AAR](#) et la [Ligne directrice 4, Annexe 1 : Produits, services, modes de prestation et emplacements géographiques](#).

Autres facteurs pertinents à votre entreprise (s'il y a lieu)

Évaluez les autres facteurs qui peuvent s'appliquer à votre entreprise et qui n'ont pas été traités dans les autres catégories. Votre entreprise peut présenter certains aspects attrayants pour ceux qui souhaitent se livrer à des activités de BA/FT.

Voici certains exemples qui peuvent s'appliquer à votre entreprise :

- la structure opérationnelle, la taille, le nombre de succursales et le nombre d'employés, par exemple :
 - une entreprise dont le taux de roulement de ses employés est élevé;
- les [Typologies et tendances en matière de BA/FT au sein des ESM canadiennes](#) pourrait comprendre certains éléments particuliers de risque que votre entreprise devrait prendre en considération.

Feuille de travail pour l'évaluation des risques liés à l'entreprise

La feuille de travail suivante est fournie à titre d'illustration seulement (veuillez consulter l'annexe A pour obtenir d'autres instructions). Le recours à cette feuille de travail peut vous faciliter la tâche lorsqu'il s'agit de présenter les risques inhérents à votre entreprise. Vous pouvez aussi élaborer votre propre feuille de travail.

Nota : L'information ci-dessous est présentée à titre d'**exemple** seulement. Votre entité peut avoir d'autres facteurs de risque à prendre en considération. De plus, les niveaux de risques peuvent aussi être différents. Pour obtenir d'autres possibilités, veuillez consulter la matrice comprise dans le [Guide de l'AAR](#).

Colonne A LISTE DES FACTEURS <i>Relevez tous les facteurs qui s'appliquent à votre entreprise (c.-à-d. produits, services, modes de prestation et d'autres facteurs pertinents).</i>	Colonne B NIVEAU DE RISQUE <i>Évaluez chacun des facteurs (p. ex. niveau de risque faible, modéré ou élevé).</i>	Colonne C JUSTIFICATION <i>Expliquez pourquoi vous avez attribué ce niveau</i>	Colonne D DESCRIPTION DES MESURES D'ATTÉNUATION POUR LES FACTEURS DE RISQUE ÉLEVÉ MENTIONNÉS À LA COLONNE A.
<ul style="list-style-type: none"> • Virements électroniques de fonds (télévirements) 	Élevé	Les télévirements peuvent être utilisés pour transmettre des sommes importantes au Canada ou à l'étranger.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la fréquence du contrôle continu des télévirements afin de s'assurer qu'ils sont évalués en fonction du profil du client et que toute éventuelle opération douteuse a fait l'objet d'une évaluation et a été déclarée à CANAFE. • Obtenir d'autres informations en plus de celles nécessaires pour répondre aux exigences minimales pour vérifier l'identité du client ou l'information sur les bénéficiaires effectifs d'une entité.
<ul style="list-style-type: none"> • Proximité à un important poste frontalier entre le Canada et les États-Unis 	Élevé	L'entreprise peut être le premier point d'entrée dans le système financier.	<ul style="list-style-type: none"> • Fixer un plafond pour certaines opérations en espèces. • Accroître le degré de sensibilisation par l'entremise de la formation pour que les employés comprennent mieux l'étape de placement du blanchiment d'argent et les conséquences possibles.
<ul style="list-style-type: none"> • Recours à un réseau de mandataires 	Élevé	L'entreprise est responsable de toute activité effectuée par les mandataires.	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le programme de formation est adéquat et qu'il prévoit la communication de suffisamment d'informations pertinentes aux mandataires. • Appliquer des mesures de diligence raisonnable en ce qui a trait au contrôle des activités des mandataires (y compris des vérifications d'antécédents).
<ul style="list-style-type: none"> • Etc. 			

2— Évaluation des risques liés aux relations d'affaires (c.-à-d. vos clients)

Si vous entretenez des relations d'affaires, vous devez réaliser une évaluation des risques fondée sur les caractéristiques inhérentes à vos clients. Pour ce faire, vous pouvez vous servir d'une combinaison des facteurs suivants, dont certains ont déjà été mentionnés dans la section précédente :

- les produits, les services et les modes de prestation utilisés par votre client;
- les aspects géographiques liés à votre client (où votre client effectue-t-il ses opérations et à quel pays envoie-t-il des fonds et de quel pays en reçoit-il?);
- les caractéristiques qui définissent votre client, les activités qu'il exerce et les opérations qu'il effectue.

Toutefois, votre entreprise peut traiter avec des clients sans avoir établi avec eux une relation d'affaires. Les interactions avec ces clients peuvent être sporadiques (p. ex. quelques opérations sur une certaine période dont le montant est sous le seuil établi pour vérifier leur identité ou même une seule opération). Par conséquent, vous n'aurez pas beaucoup d'informations à votre disposition pour évaluer entièrement les risques liés à ces clients (contrairement à un client avec qui vous avez établi une relation d'affaires et au sujet duquel vous avez des informations, vous connaissez ses activités, etc.). L'évaluation des risques liés à de tels clients portera fort probablement sur le contrôle des opérations plutôt que sur le dossier de client. Le contrôle de ces opérations est avant tout une façon pour vous de respecter votre obligation de déclarer toute opération douteuse, notamment si vous avez des motifs raisonnables de soupçonner qu'elle soit liée à une infraction de BA/FT.

Si vous n'avez établi aucune relation d'affaires avec le client, vous n'avez pas à remplir la feuille de travail sur l'évaluation des risques liés aux relations d'affaires. Néanmoins, si vous avez des **clients qui présentent un risque élevé et avec lesquels vous n'avez pas établi de relation d'affaires**, vous devez en tenir compte dans la feuille de travail présentée ci-dessous.

Voici certaines caractéristiques qui peuvent permettre de déterminer qu'un client présente un risque élevé :

- un client a fréquemment recours aux télévirements sans raison apparente;
- un client utilise certains produits et services que vous offrez qu'il peut acquérir à distance (par téléphone, télécopieur, Internet) ou mène ses activités par l'entremise de vos mandataires seulement;
- un client qui n'est pas un résident local ou qui ne fait pas partie de votre clientèle habituelle;
- un client qui vous remet ou qui transmet des sommes d'argent plus importantes que vos autres clients.
- un client qui est situé ou qui mène des activités dans un pays présentant un risque élevé et qui est reconnu pour son taux plus élevé de corruption, comme étant le théâtre d'activités du crime organisé, comme étant un paradis fiscal ou qui entretient des liens avec des organisations terroristes;
- un client avec qui vous établissez une relation d'affaires (nouveau client);
- un client qui exploite une entreprise où les opérations sont effectuées principalement en espèces;
- un client qui adopte un comportement hors de l'ordinaire ou qui effectue des opérations inhabituelles par rapport à d'autres clients semblables;
- vous savez ou apprenez d'une source fiable (y compris les médias ou d'autres sources ouvertes) qu'un client est soupçonné de participer à des activités illégales.

Veillez noter que lorsque vous associez l'un des indicateurs suivants à un client quelconque, vous devez inclure ce client dans la catégorie des clients présentant un risque élevé, quels que soient les autres facteurs :

- transmission d'une déclaration de biens appartenant à un groupe terroriste (le client présente alors automatiquement un risque élevé);
- une personne qui entretient des liens avec un gouvernement étranger (étrangers politiquement vulnérables);

- une entité dont le modèle d'affaires est complexe, lequel permet de camoufler l'identité de ses bénéficiaires effectifs (c.-à-d. vous n'êtes pas en mesure de confirmer l'identité des bénéficiaires effectifs).

Pour obtenir d'autres exemples sur la façon d'évaluer les risques liés à vos clients et à vos relations d'affaires, voir le [Guide de l'AAR](#) et la [Ligne directrice 4 — Annexe 2 : Clients dans le contexte et hors du contexte des relations d'affaires](#) .

Évaluation des risques liés aux relations d'affaires

La feuille de travail suivante est présentée à titre d'illustration seulement (veuillez consulter l'annexe B pour obtenir d'autres instructions). Le recours à cette feuille de travail peut vous faciliter la tâche lorsqu'il s'agit de présenter les risques inhérents à vos relations d'affaires. Vous pouvez aussi élaborer votre propre feuille de travail.

Cette feuille de travail sert à évaluer l'ensemble de vos relations d'affaires et de vos clients présentant un risque élevé. Pour de plus amples informations sur les relations d'affaires, voir la [section 5, Contrôle continu des relations d'affaires et documents connexes de la Ligne directrice 6C : Tenue de documents et vérification de l'identité des clients – Entreprises de services monétaires.](#)

Nota : L'information ci-dessous vous est fournie à titre d'**exemple** seulement. Pour obtenir d'autres possibilités, veuillez consulter la matrice comprise dans le [Guide de l'AAR](#).

Colonne A	Colonne B	Colonne C	Colonne D	Colonne E	Colonne F	Colonne G
RELATIONS D'AFFAIRES <i>Inscrivez toutes les relations d'affaires ou les clients présentant un risque élevé (individuellement ou en groupe)</i>	NIVEAU DE RISQUE <i>Évaluez chacune des relations d'affaires (p. ex. faible, modéré ou élevé)</i>	JUSTIFICATION <i>Expliquez pourquoi vous avez attribué ce niveau de risque</i>	DESCRIPTION DES MESURES ACCRUES POUR VÉRIFIER L'IDENTITÉ DES CLIENTS AVEC QUI VOUS ENTRETENEZ UNE RELATION D'AFFAIRES PRÉSENTANT UN RISQUE ÉLEVÉ	DESCRIPTION DES MESURES D'ATTÉNUATION LIÉES AUX RELATIONS D'AFFAIRES PRÉSENTANT UN RISQUE ÉLEVÉ	DESCRIPTION DU PROCESSUS POUR TENIR À JOUR L'INFORMATION POUR LES RELATIONS D'AFFAIRES PRÉSENTANT UN RISQUE ÉLEVÉ	DESCRIPTION DES CONTRÔLES CONTINUS ET ACCRUS EXERCÉS DANS LE CADRE DE RELATIONS D'AFFAIRES PRÉSENTANT UN RISQUE ÉLEVÉ
<ul style="list-style-type: none"> Groupe A 	Faible	Le client connu envoie de l'argent à sa famille.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
<ul style="list-style-type: none"> Client B (ou groupe B) 	Élevé	Le client qui effectue plusieurs opérations importantes en espèces en faisant appel à de nombreux tiers.	Les seuils monétaires pour vérifier l'identité de ces clients sont plus sévères (p. ex. le seuil dans le cas d'opérations en devises étrangères peut être établi à 1 500 \$ plutôt qu'à 3 000 \$, comme le prévoit la Loi).	Exiger des traites bancaires pour les opérations de débit plutôt que d'accepter des sommes importantes en argent comptant.	Demander au client de fournir des informations afin de confirmer son identité ou de mettre à jour l'information au dossier, et ce, pour chaque opération pour laquelle il faut vérifier l'identité du client.	Examen trimestriel des opérations effectuées par le client. Si c'est possible, obtenir d'autres informations sur le client en faisant des recherches dans les bases de données publiques ou d'autres sources d'information. Les paramètres d'opérations qui permettent de détecter les signes précurseurs et qui doivent faire l'objet d'un examen ont été renforcés.
<ul style="list-style-type: none"> Etc. 						

ANNEXE A

Instructions pour remplir la *feuille de travail* de l'évaluation des risques liés à l'entreprise (produits, services et modes de prestation; aspects géographiques; autres facteurs pertinents)

La feuille de travail suivante est présentée à titre d'illustration seulement. Vous pouvez aussi élaborer votre propre feuille de travail, pourvu qu'elle tienne compte des concepts décrits ci-dessous.

Colonne A	Liste des facteurs	Décrivez vos produits, vos services, vos modes de prestation, les facteurs liés à vos aspects géographiques et autres facteurs pertinents.
Colonne B	Niveau de risque	Évaluez chacun des facteurs de risque (produits, services, modes de prestation, aspects géographiques et autres facteurs pertinents). Veillez noter que la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (la Loi)</i> et les règlements ne prévoient pas l'utilisation d'une échelle pour mesurer les risques (faible, modéré ou élevé). Vous pouvez donc choisir d'avoir une catégorie de risque faible et une de risque élevé ou de mettre en place une échelle plus complexe. L'échelle doit être établie en fonction de la taille de votre entreprise et du type d'entreprise que vous exploitez.
Colonne C	Justification	Veillez fournir les raisons pour lesquelles vous avez attribué un niveau de risque particulier à chacun des produits, des services, des modes de prestation, des aspects géographiques et des autres facteurs pertinents. Vous pouvez faire référence à un site Web, à une publication, à un rapport, etc.
Colonne D	Description des mesures d'atténuation pour les facteurs de risque élevé	Aux termes de la <i>Loi</i> , il faut mettre en place des mesures d'atténuation pour tous les facteurs évalués comme « présentant un risque élevé » et les documenter. Vous devez rédiger des politiques et des mesures pour expliquer comment vous allez vous y prendre pour réduire ces risques et les gérer (contrôle) dans le cadre de vos activités quotidiennes. Voici des exemples de mesures d'atténuation que vous pourriez envisager de mettre en place (il ne s'agit pas d'une liste exhaustive) : <ul style="list-style-type: none">• sensibiliser davantage les employés de tous vos secteurs d'activité aux situations qui posent un risque élevé;• fournir des contrôles adéquats pour les services à risque élevé, par exemple exiger l'approbation d'un gestionnaire;• fixer des limites quant aux opérations liées à des produits à risque élevé, par exemple les virements télégraphiques à destination de pays présentant un risque élevé;• surveiller plus fréquemment les opérations liées à des produits et à des services à risque élevé. Pour obtenir d'autres exemples de contrôles ou de façons de réduire les risques, voir le Guide de l'AAR et la Ligne directrice 4 - Section 6.2.1, Atténuation des risques .

ANNEXE B

Instructions pour remplir la feuille de travail de l'évaluation des risques liés aux relations d'affaires (clients et relations d'affaires)

La feuille de travail suivante est présentée à titre d'illustration seulement. Vous pouvez aussi élaborer votre propre feuille de travail, pourvu qu'elle tienne compte des concepts décrits ci-dessous.

Colonne A	Relations d'affaires ou clients présentant un risque élevé.	Déterminez l'ensemble de vos relations d'affaires et de vos clients qui présentent un risque élevé. Vous pouvez choisir d'évaluer les relations d'affaires individuellement ou de les regrouper en fonction d'éléments semblables qui les caractérisent.
Colonne B	Niveau de risque	Attribuez un niveau de risque à chacune des relations. Vous pouvez utiliser une échelle pour mesurer les risques afférents à vos relations d'affaires (faible, modéré et élevé). Cependant, veuillez noter que la <i>Loi</i> et les règlements ne prévoient pas l'utilisation d'une telle échelle. Vous pouvez donc choisir d'avoir une catégorie de risque faible et une de risque élevé ou de mettre en place une échelle plus complexe.
Colonne C	Justification	Veillez fournir les raisons pour lesquelles vous avez attribué un niveau de risque particulier à chacun des types de clients et/ou à chacune des relations d'affaires.
Colonne D	Description des mesures accrues pour vérifier l'identité des clients présentant un risque élevé ou pour confirmer l'existence d'une entité qui présente un risque élevé	Décrivez comment vous avez vérifié l'identité des clients ou confirmé l'existence de l'entité pour chacune des relations d'affaires et chacun des clients présentant un risque élevé. Voici des exemples : <ul style="list-style-type: none">• obtenir d'autres informations, en plus de celles nécessaires pour répondre aux exigences minimales, pour vérifier l'identité d'un client ou l'information sur les bénéficiaires effectifs d'une entité; corroborer l'information à l'aide d'une source d'information indépendante (c.-à-d. d'une source fiable autre que le client);• resserrer les critères (seuils) pour la vérification de l'identité des clients. Pour obtenir de plus amples informations sur les bénéficiaires effectifs, voir la Ligne directrice 4 – Section 6.3 : Tenir à jour les renseignements sur l'identité des clients, les bénéficiaires effectifs et les relations d'affaires.

<p>Colonne E</p>	<p>Description des mesures d'atténuation liées aux relations d'affaires à risque élevé</p>	<p>Vous devez mettre en place des contrôles pour chacune des relations d'affaires et chacun des clients qui, selon votre évaluation, présentent un risque élevé.</p> <p>Voici des exemples de mesures d'atténuation que vous pourriez envisager de mettre en place (il ne s'agit pas d'une liste exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fixer un plafond monétaire pour les opérations dans certaines situations; • demander des traites bancaires pour les opérations de débit plutôt que d'accepter d'importantes sommes en espèces; • demander d'où proviennent les fonds pour tout montant en espèces; • exiger que certaines opérations soient effectuées en personne seulement. <p>Pour d'autres exemples de contrôles ou de façons de réduire les risques, voir la Ligne directrice 4 - Section 6.2.1, Atténuation des risques.</p>
<p>Colonne F</p>	<p>Description du processus pour tenir à jour l'information des clients et des bénéficiaires effectifs dans le cas de relations d'affaires présentant un risque élevé</p>	<p>Vous devez élaborer des politiques faisant état de la fréquence des mises à jour de l'information des clients et des relations d'affaires présentant un risque élevé ainsi que du processus que vous avez mis en place pour le faire.</p> <p>Voici, entre autres, l'information qui doit habituellement être mise à jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour un particulier, son nom, son adresse, sa profession ou le nom de son entreprise principale; • pour une personne morale, son nom et son adresse et le nom de ses administrateurs; • pour une entité autre qu'une personne morale, son nom, son adresse et l'emplacement principal d'où elle mène ses activités. <p>Parmi les mesures pour tenir à jour l'information sur l'identité des clients, mentionnons, entre autres, demander aux clients de fournir de l'information afin de confirmer l'information au dossier ou de la mettre à jour. Par exemple, vous pouvez demander au client de vous fournir une autre pièce d'identité. Si c'est possible, vous pouvez également confirmer l'information en faisant appel à des sources d'information publiques.</p> <p>Tenir à jour l'information sur les bénéficiaires effectifs</p> <p>En tant qu'ESM, vous devez tenir à jour l'information des bénéficiaires effectifs de toutes les entités avec qui vous avez établi une relation d'affaires à risque élevé. Dans la présente section, veuillez décrire la fréquence à laquelle vous mettez à jour cette information et le processus auquel vous avez recours pour le faire.</p> <p>Pour de plus amples informations sur les bénéficiaires effectifs, voir la Ligne directrice 4 – Section 6.3 : Tenir à jour les renseignements sur l'identité des clients, les bénéficiaires effectifs et les relations d'affaires.</p>

Colonne G	Description du contrôle accru exercé dans le cadre de relations d'affaires présentant un risque élevé	<p>Pour chacune des relations d'affaires que vous avez établies, vous devez mettre en place un contrôle continu, c'est-à-dire que vous allez surveiller vos relations d'affaires périodiquement afin de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. détecter toute opération qui doit être déclarée conformément à la <i>Loi</i>; 2. tenir à jour l'information sur l'identité des clients; 3. réévaluer le niveau de risque lié aux opérations et aux activités des clients; 4. déterminer si les opérations ou les activités correspondent ou non à l'information obtenue au sujet de votre client <p>Cependant, en ce qui concerne les relations d'affaires et les clients présentant un risque élevé, vous devez exercer un contrôle plus fréquent et de façon plus approfondie que vous ne le feriez pour les autres clients ou relations d'affaires. C'est ce qu'on appelle un contrôle accru.</p> <p>Décrivez tous les aspects de votre contrôle accru.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quand le réalisez-vous (fréquence)? • De quelle façon le réalisez-vous? • De quelle façon l'examinez-vous? <p>Voici des exemples qui montrent la façon dont un contrôle accru peut être exercé et examiné dans les cas où les relations d'affaires posent un risque élevé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • obtenir d'autres informations sur le client (profession, quantité de biens, information tirée de bases de données publiques); • examiner les opérations en respectant un calendrier approuvé qui nécessite la signature de la direction; • rédiger des rapports ou effectuer des examens plus fréquents de relevés d'opérations présentant un risque élevé; signaler les activités ou les changements dans les activités et faire part de ses inquiétudes aux instances supérieures, s'il y a lieu; • établir des limites ou des paramètres organisationnels en ce qui a trait aux opérations, lesquels agiraient à titre d'indices précurseurs et entraîneraient, le cas échéant, la tenue obligatoire d'un examen; • examiner les opérations plus fréquemment en fonction des indicateurs d'opérations douteuses pertinents à la relation d'affaires. Voir la Ligne directrice 2 : Opérations douteuses pour obtenir d'autres informations sur les indicateurs. <p>Pour de plus amples informations sur le contrôle continu et accru, voir la Ligne directrice 4 - Section 6.4 : Contrôle continu des relations d'affaires.</p>
-----------	---	---

ANNEXE C

Glossaire et liens utiles

Bénéficiaire effectif : S'entend d'une personne qui contrôle ultimement une personne morale ou une entité. Vous devez faire des recherches à tous les niveaux de renseignements nécessaires afin de déterminer l'identité des bénéficiaires effectifs.

Relation d'affaires : Vous établissez une relation d'affaires avec un client lorsqu'il ouvre un compte ou effectue deux opérations ou plus auprès de votre entreprise qui vous obligent à vérifier son identité, peu importe si les opérations sont liées ou non.

Mode de prestation : Moyen dont on peut se servir pour obtenir un produit ou un service ou effectuer une opération.

CANAFE : Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) est l'unité du renseignement financier du Canada.

Risque inhérent : S'entend du risque existant avant la mise en œuvre de contrôles ou de mesures d'atténuation.

Mesure d'atténuation : S'entend de tout mécanisme de contrôle mis en place pour réduire au maximum les éventuels risques de BA/FT que vous avez cernés dans le cadre de votre évaluation des risques.

Opérations effectuées à distance : S'entend d'opérations qui ne sont pas effectuées en personne (par Internet, par téléphone ou par la poste).

Étranger politiquement vulnérable : S'entend d'une personne qui occupe ou qui a déjà occupé une charge ou un poste quelconque au sein d'un État **étranger** ou pour son compte (et certains membres de sa famille).

Approche axée sur les risques : Dans le contexte du BA/FAT, une approche axée sur les risques englobe les éléments suivants :

- l'**évaluation des risques** que présentent les activités et les clients de votre entreprise à l'aide de certains éléments prévus par la réglementation, y compris les produits, les services, les modes de prestation, les aspects géographiques, les clients, les relations d'affaires et d'autres facteurs pertinents.
- l'**atténuation des risques** grâce à la mise en œuvre de contrôles et mesures;
- la tenue à jour de l'**information sur l'identité des clients** et, s'il y a lieu, sur les bénéficiaires effectifs et les relations d'affaires;
- le **contrôle continu** des opérations et des relations d'affaires.

Tiers : S'entend d'une personne ou d'une entité autre que la personne qui effectue l'opération. Lorsque vous devez déterminer si un « tiers » est en cause, il ne s'agit pas de déterminer qui est le « propriétaire » de l'argent, mais plutôt qui est la personne qui donne les instructions quant à la façon de procéder avec l'argent.

Vulnérabilités : S'entend des éléments d'une entreprise qui peuvent être exploités. Dans le contexte du BA/FT, les vulnérabilités peuvent être des contrôles inefficaces au sein d'une entreprise qui offre des produits ou des services à risque élevé.

Liens vers la réglementation

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-24.501/>

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2001-317/>

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2002-184/>

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2007-121/>

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2007-292/>

Ligne directrice 1 : Renseignements généraux :

<http://www.canafe-fintrac.gc.ca/publications/guide/Guide1/1-fra.asp>

Ligne directrice 2 : Opérations douteuses (comprend des indicateurs de BA/FT) :

<http://www.canafe-fintrac.gc.ca/publications/guide/Guide2/2-fra.asp>

Ligne directrice 4 : Mise en œuvre d'un programme de conformité :

<http://www.canafe-fintrac.gc.ca/publications/guide/Guide4/4-fra.asp>

Ligne directrice 6C : Tenue de documents et vérification de l'identité des clients :

<http://www.fintrac-canafe.gc.ca/publications/guide/guide6/6C-fra.asp>

Guide de l'AAR :

<http://www.canafe-fintrac.gc.ca/publications/rba/rba-fra.asp>

Typologies et tendances en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme au sein des entreprises de services monétaires (ESM) canadiennes :

<http://www.canafe-fintrac.gc.ca/publications/typologies/2010-07-fra.asp>

Tendances dans les déclarations d'opérations douteuses au Canada (DOD) – Partie 1 :

<http://www.canafe-fintrac.gc.ca/publications/typologies/2011-03-fra.asp>

Tendances dans les déclarations d'opérations douteuses au Canada (DOD) – Partie 2 :

<http://www.canafe-fintrac.gc.ca/publications/typologies/2011-10-fra.asp>

Évaluation des risques inhérents au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes au Canada :

<http://www.fin.gc.ca/pub/mltf-rpcfai/index-fra.asp>